

NOS HONORAIRES

Vente de l'appartement ou villa — 4-5 %

TTC Vente de terrain — 10%TTC

Location saisonnière — 20%

TTC Mandat de recherche 4-5 % TTC

Barème applicable à compter du 28/01/2021

Nos prix affichés s'entendent honoraires inclus, TVA 20%Les Honoraires sont payables comptant le jour de la signature de l'acte authentique. Honoraires à charge du propriétaire vendeur sauf convention contraire précisée dans le mandat.

Les honoraires sont dus par le bailleur et par le locataire pour les locaux soumis à la loi du 6 juillet 1989, modifiée par la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) et conformément aux dispositions du décret n° 2014-890 du 1er août 2014